

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

SISD - Bruxelles

Siège social : Avenue Léon Tombu 4 – 1200 Bruxelles

Bureau : Rue du Midi 165 – 1000 Bruxelles
02 514 95 45
0497 50 39 48
coord.sisdbxl@gmail.com

Période :

01/01/2010 – 31/12/2010

REMARQUE :

Le SISD-Bruxelles n'ayant plus eu de coordinateur depuis le 1 janvier 2009, son fonctionnement n'a pas été aisé depuis lors.

Une nouvelle coordinatrice a cependant été engagée en date du 1 novembre 2010 et les différents dossiers sont en cours de mise à jour (demande d'agrément définitif, mise à jour du Moniteur Belge, mise en place des concertations multidisciplinaires, suivi quotidien, ...)

1. Description :

Le « Service Intégré de Soins à Domicile de Bruxelles » ASBL , en abrégé « SISD-Bruxelles », est une ASBL, agréée par la Cocof.

2. Zone d'activité :

La zone de soins couverte est constituée des 19 communes de Bruxelles-Capitale.

3. Missions :

Afin de remplir au mieux les missions telles que définies dans l'arrêté royal du 8 juillet 2002, le conseil d'administration du SISD-Bruxelles a retenu plusieurs axes de travail :

- Le SISD et les projets qui en découlent sont principalement axés sur la personne âgée ayant des problèmes de mobilité et/ou d'autonomie.
- La personnalisation des soins rencontre une limite dans le fait de la continuité de soins et il faut rencontrer l'objectif de personnalisation tout en tenant compte d'une certaine interchangeabilité, ce n'est pas incompatible mais parfois ardu à concrétiser.
- Le SISD servira également comme plateforme pour revendiquer ou relever certaines problématiques ou situations qui méritent de l'être.
- Il servira également de lieu d'analyse pour les besoins de la population Bruxelloise encore non-couvert.
- Mutualisation des compétences.
- Philosophie de soins continus.
- Création d'un système de recueil des données et enregistrement des patients recensés ainsi que des prestations qui seront effectuées.
- ...

Cette liste non exhaustive démontre la volonté qu'ont les membres à favoriser et à enrichir les échanges entre les prestataires qui se réunissent autour d'un même patient. Garantir le suivi des informations tant aux patients et à leur entourage qu'aux prestataires d'aides et de soins permet aussi de veiller au mieux à l'organisation des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'autonomie du patient, l'élaboration et le suivi d'un plan de soins, la répartition des tâches entre les prestataires de soins et la concertation pluridisciplinaire. Pour ce faire, le S.I.S.D. devra collaborer de manière intensive avec les institutions de soins établies dans la zone de soins qu'il couvre.

4. Composition :

La mise à jour du Moniteur Belge est prévue suite à l'Assemblée Générale du 15 mars 2011.

4.1. Direction

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

4.2. Comité technique

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

4.3. Bureau

1. Président : Dr. Axel HOFFMAN.
2. Vice-Présidents : Mme Nicole GRIMBERGHS.
Mr. Xavier SCHEID.
Mme Betty NICAISE, démissionnaire
Mme Marion FAINGNAERT
3. Coordinateur : *Dr. Etienne DE KEYSER, démissionnaire* :
Remplacé par Mme Sophie DEVUYST
4. Secrétaire Général : Dr. Lawrence CUVELIER
5. Trésorier : *Mr. Jean-Noël PIRE, démissionnaire* :
Remplacé par Dr Michel De Volder

4.4. Conseil d'administration

1. *Dr. Etienne DE KEYSER, domicilié Av de l'esplanade, 57, 1970 Wezembeek-Oppem, démissionnaire*
2. *Dr. Lawrence CUVELIER, domicilié Av Louise, 160, 1050 Bruxelles,*
3. *Dr. Michel VANHALEWYN, domicilié Rue de Linthout, 93, 1030 Bruxelles,*
4. *Dr. Geneviève OLDENHOVE, domiciliée Av Louise, 160, 1050 Bruxelles,*
5. *Dr. Axel HOFFMAN, domicilié Avenue Rogier, 176, 1030 Bruxelles,*
6. *Monsieur Jean-Noël PIRE, domicilié Rue Dethy. 35, 1060 Bruxelles,*
7. *Monsieur Pierre PIERARD, domicilié Rue Laneau, 39, 1020 Bruxelles,*
8. *Monsieur Marc DUMONT, domicilié Rue de la Mélopée, 61, 1080 Bruxelles,*
9. *Madame Nicole GRIMBERGHS, domiciliée Avenue Albert 1er, 15, 1780 Wemmel,*
10. *Madame Moïra FRAGNIERE, domiciliée Rue de la Station, 12, 1332 Genval.*
11. *Madame Carine HEIRBAUT, domiciliée Rue de Lombartsijde, 24, 1120 Bruxelles, démissionnaire*
12. *Madame Claude MERCENIER, domiciliée Rue de Petit Leez, 147, 5031 Grand Leez, démissionnaire*
13. *Madame Marion FAINGNAERT, domiciliée rue Eugène Castaigne, 3, 1310 La Hulpe.*
14. *Monsieur André OVERLOOP, domicilié Rue Beeckman de Crayloo, 21, 1070 Bruxelles, démissionnaire*
Remplacé par Monsieur Saïd MAZID, domicilié Chaussée d'Enghien 158, 1480 Tubize
15. *Monsieur Xavier SCHEID, domicilié Rue Victor Hugo, 53 A, 1410 Waterloo.*
16. *Madame Betty NICAISE, domiciliée Avenue du Panthéon, 5, 1081 Koekelberg, démissionnaire*
17. *Madame Dominique VAN LIERDE, domiciliée Rue du Curé, 31/8 1090 Forest.*

4.5. Assemblée générale

Les membres fondateurs (membres effectifs) :

1. ACN – Association belge des praticiens de l'Art infirmier ASBL - Av. Hippocrate, 91 - 1200 Bruxelles – n° d'Entreprise 0408.627.841 – représentée par Madame Claude MERCENIER – Rue de Petit Leez, 147, 5031 Grand Leez.
2. AREMIS ASBL – Chée de Boendael, 390, 1050 Bruxelles – n° d'Entreprise 435.948.583 – représentée par Madame Marion FAINGNAERT, domiciliée rue Eugène Castaigne, 3, 1310 La Hulpe.
3. BRUXELLES ASSISTANCE Ille MILLENAIRE ASBL – Rue Malibran, 53, 1050 Bruxelles – n° d'Entreprise 424 080 733 – représentée par Madame Moïra FRAGNIÈRE, domiciliée Rue de la Station, 12, 1332 Genval et Madame Caroline CRASSET, domiciliée Rue Américaine, 124/3, 1000 Bruxelles.
4. CSD – Centrale de Services à Domicile ASBL – Rue St-Bernard, 43, 1060 Bruxelles – n° d'Entreprise 0430 368 412 - représentée par Monsieur Jean-Noël PIRE, Rue Dethy, 35, 1060 Bruxelles.
5. CONTINUING CARE ASBL– Chée. de Louvain, 479, 1030 Bruxelles – n° d'Entreprise 425 452 886 – représentée par Monsieur Xavier SCHEID, domicilié Rue Victor Hugo, 1410 Waterloo et par Madame Laurence ISRALSON-VAN INGELGEM, Drève A. de Brabant, 21, 1150 Bruxelles.
6. COSEDI asbl – Rue des Palais, 4, 1030 Bruxelles – n° d'Entreprise 443 261 591 - représenté par Monsieur Pierre Pierard, domicilié Rue Laneau, 39, 1020 Bruxelles, et par Monsieur Eric Louis HENRY, domicilié Avenue des Bouleaux, 1 A, Avenue des Bouleaux, 1 A, 1310 La Hulpe.
7. FAMGB – Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles ASBL, n° d'Entreprise 432.556.850 - Av. Léon Tombu, 4, 1200 Bruxelles, représentée par les Drs. Lawrence CUVELIER, Av. Louise, 160, 1050 Bruxelles, Etienne DE KEYSER, Av. de l'esplanade, 57, 1970 Wezembeek-Oppem ; Axel HOFFMAN, domicilié Av. Rogier, 176, 1030 Bruxelles; Geneviève Oldenhove (FMM), domiciliée Av. Louise, 160, 1050 Bruxelles; Michel VANHALEWYN (SSMG), Rue de Linthout, 93, 1030 Bruxelles.
8. FBCCSSD– Fédération des SAD ASBL – Rue St-Bernard, 43, 1060 Bruxelles – n° 888.184.260 - représentée par Madame Claude Pulings, domiciliée Avenue des Courtilières, 11, 1170 Bruxelles.
9. FCSS - Fédération des Centres de Service Social ASBL – Rue Gheude, 49, 1070 Bruxelles – n° d'Entreprise 409.574.085 – représentée par Madame Betty NICAISE, domiciliée Avenue du Panthéon, 5, 1081 Koekelberg.
10. FSB – Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile – Rue de Linthout, 103, 1200 Bruxelles – N° d'Entreprise 865.741.232- représentée par Madame Dominique VAN LIERDE, domiciliée Rue du Curé, 31/8, 1090 Bruxelles.
11. GKRBS ASBL – Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles – Rue Henri Vieuxtemps, 46, 1070 Bruxelles – représenté par Monsieur André OVERLOOP, n° d'Entreprise 460.071.196 - domicilié Rue Beeckman de Crayloo, 21, 1070 Bruxelles.

12. INFIMEDIC asbl – Rue de la Balsamine, 67, 1120 Bruxelles – n° d’Entreprise 101.262.001 – représenté par Madame Carine HEIRBAUT, domiciliée Rue de Lombartzijde, 24, 1120 Bruxelles et Madame Sandrine Darquenne, Oratorienlaan, 3, 1860 Meise.
13. INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles ASBL – C.U. St-Luc Av. Hippocrate, 1200 Bruxelles – n° d’Entreprise 416.885.016 - représentée par le Dr. Marianne DESMEDT, domiciliée Allée du Petit Paris, 20, 1410 Waterloo.
14. SAD – Soins à Domicile ASBL – Rue des Moineaux, 17-19, 1000 Bruxelles – n° d’Entreprise 443.365.125 - représenté par Monsieur Marc DUMONT, domicilié Rue de la Mélopée, 61, 1080 Bruxelles.
15. SCS – SOINS CHEZ SOI ASBL- Av. A. Wansart, 12, 1180 Bruxelles – n° d’Entreprise 441.385.635 - représentée par Madame Nicole GRIMBERGHS, domiciliée Avenue Albert 1^{er}, 15, 1780 Wemmel, et Madame Catherine BALLANT, domiciliée Lenniksebaan, 984, 1602 Vlezenbeek.

Les membres adhérents :

1. AE - Association des Ergothérapeutes ASBL agréée en attente de régularisation – n° d’Entreprise 413.264.045 – Avenue Molière, 7, 1300 Wavre – représentée par Monsieur Olivier Ferrali, domicilié Avenue Richard Neybergh, 196, 1020 Bruxelles
2. APSPB – Plateforme des Soins Palliatifs de Bruxelles Capitale ASBL – Chée de Louvain, 479, 1030 Bruxelles – n° d’Entreprise 463.518.161 – représentée par Madame Elisabeth BOUZIN-SERVAIS, domiciliée Corniche Verte, 13, 1150 Bruxelles.
3. ARCUS sprl – Chaussée de Bruxelles, 260, 1780 Wemmel – N° entreprise 880.973.103 – représenté par Monsieur Grégoire DEBLAUWE, domicilié Petrus Vertongen, 27, 1780 Wemmel.
4. CBCS – Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique ASBL – n° d’Entreprise 418.480.071 – Avenue Voltaire, 135, 1030 Bruxelles, représenté par Monsieur Michel Pettiaux, domicilié Rue du Brésil, 1050 Bruxelles.
5. CITE SERINE asbl – n° d’Entreprise 0458.450.407 – Rue des Cultivateurs, 30 1040 Bruxelles – représenté par Mme COLLARD, domiciliée Rue Van Hammee, 57, 1030 Bruxelles.
6. FPB/ FAB - Fédération Les pharmaciens de Bruxelles U.P., n° 0407.692.582 - Bd d’Anvers, 34, 1000 Bruxelles, représentée par Madame Nadine DEHEUY, domiciliée Frans Timmermansstraat, 14, 1600 Sint-Pieters-Leeuw.
7. SAD du CPAS de Bruxelles ASBL – Rue Roger van der Weyden, 1000 Bruxelles – représentée par Madame Danielle GOETHALS, domiciliée Rue Arthur Maes, 161, 1130 Bruxelles.
8. SEMIRAMIS ASBL– Rue des Cultivateurs, 30, 1040 Bruxelles – n° d’Entreprise 465.481.125 - représentée par Madame Catherine HUBERTI, domiciliée rue de la probité, 18, 1050 Bruxelles.

5. Secrétariat

5.1. Tâches

Le coordinateur est responsable pour le soutien, l'organisation et la coordination de la prestation des soins et de l'aide autour des patients de la Région de Bruxelles-Capitale et fonctionne comme point de départ neutre pour les plans de soins. L'objectif central est d'arriver à une prestation de soins et d'aide qualitatif afin de renforcer l'autonomie du patient et le soutien des soignants à domicile.

Les points d'action importants suivants appartiennent aux affectations du coordinateur du SISD :

- Large divulgation et annonce du nouveau plan de soins intégrés de la Coordination bruxelloise francophone auprès des organismes de santé de la première et deuxième ligne à Bruxelles.
- Donner des informations au sujet du plan de soins rénové comme instrument de travail général
- Assurer un rôle de soutien dans l'organisation de la coordination des soins autour des patients. Ceci implique un soutien pratique et administratif à la mise en page et à la constitution du plan de soins, responsabilité de la concertation multidisciplinaire efficace autour du patient, prises de décision rapide, donner rapport et suite à qui de droit pour les tâches effectuées. Ceci signifie aussi être responsable de la succession des obligations administratives nécessaires à l'égard des pouvoirs subsidiaires.
- Soutenir la concertation des soins locaux pour les travailleurs du terrain du large secteur bruxellois de la santé.
- Pour la réalisation de ces missions, le coordinateur travaille en étroite collaboration avec le CA et L'AG du SISD.

5.2. Permanence

La nouvelle coordinatrice est engagée à mi-temps, mais une permanence téléphonique (par Gsm) est assurée à temps plein.

Son bureau se situe Rue du Midi 165 – 1000 Bruxelles.

6. Réunions professionnelles :

16/02/2010 : CA
16/03/2010 : Réunion SPF Santé Publique
31/03/2010 : AG
07/05/2010 : CA
25/05/2010 : CA
29/06/2010 : CA
14/09/2010 : Bureau
06/10/2010 : Entretiens d'embauche
12/10/2010 : Bureau
26/10/2010 : Engagement de la nouvelle coordinatrice
09/11/2010 : Bureau
23/11/2010 : Suivi de la nouvelle coordinatrice
15/12/2010 : CA

7. Développement de la concertation multidisciplinaire en 2010 :

Suite à l'absence de coordinateur jusqu'au 31 octobre 2010, aucune prise en charge de concertation n'a pu être entreprise.

Mais les membres du SISD-Bruxelles en font, à présent, une de leurs priorités.

8. Projets fédéraux :

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

9. Projets Inami :

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

10. Projets loco-régionaux :

10.1. Hôpitaux :

La plupart du temps, le médecin traitant est obligé de courir après les informations concernant son patient hospitalisé. C'est de cette façon, qu'il découvre que son patient est placé, par exemple. Les coordinations de soins rencontrent les mêmes difficultés. Ceci est notamment dû à une culture différente en milieu hospitalier, qui veut que le médical soit nettement dissocié du social. Le patient prêt à quitter l'hôpital sort de la sphère médicale intéressant le médecin spécialiste et son devenir ne l'intéresse plus guère. Le médecin généraliste est par contre tout aussi préoccupé par l'aspect social de son patient à fortiori quand il est suivi à domicile. Il y a donc là tout un travail à faire, du ressort du SISD.

C'est dans le but d'améliorer les relations entre les institutions hospitalières et les médecins généralistes que la FAMGB a créé une Commission Délégués aux Hôpitaux. Celle-ci a fait signer les hôpitaux une charte qui n'est pas suivie la plupart du temps. Cette action pourrait être renforcée si les MG et les coordinations de soins unissent leurs efforts via le SISD.

10.2. Visibilité au niveau MG :

Bien souvent, le médecin généraliste demande une concertation pour son patient, mais bien souvent n'y est pas présent. Il la suit de loin, notamment par les notes reprises sur le cahier à domicile du patient. Quel est le taux de MG qui collaborent activement avec les infirmières ? Les chiffres pourraient interpeller...

Il y a là un travail à faire par le SISD : promouvoir la visibilité du MG, lui réexpliquer les coordinations de soins, favoriser sa mobilisation, et arriver à une prise en charge mieux gérée du patient à domicile, mais aussi à sa sortie de l'hôpital.

11. Initiatives diverses :

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

11.1. Activités de promotion

Sera déterminé à l'Assemblée Générale de mars 2011.

12. Conventions de collaboration :

En cours de réflexion, notamment avec le RML-b (Réseau multidisciplinaire local de Bruxelles)

13. Groupes de travail :

En suspens, par manque de coordinateur.

14. Conclusions :

Suite à l'engagement de la nouvelle coordinatrice, la confiance est revenue au sein des membres fondateurs.

Les différents dossiers sont en cours de mise à jour, l'agenda de réunions est programmé (dont une séance sur le suivi de concertations multidisciplinaires) et une discussion sur les projets à développer est entamée.

15. Annexes :

Annexe 1	16/02/2010 : PV du Conseil d'Administration
Annexe 2	31/03/2010 : PV de l'Assemblée Générale
Annexe 3	07/05/2010 : PV du Conseil d'Administration
Annexe 4	25/05/2010 : PV du Conseil d'Administration
Annexe 5	29/06/2010 : PV du Conseil d'Administration
Annexe 6	14/09/2010 : PV du Bureau
Annexe 7	12/10/2010 : PV du Bureau
Annexe 8	09/11/2010 : PV du Bureau
Annexe 9	15/12/2010 : Projet de PV du Conseil d'Administration